

+
+ Une PIECE qui ne court pas les rues
+ mais qui suit le fil de l'eau.
+
+*****+

MARQUE de DILIGENCE d'EAU.

**Lettre de franchise ,
Du Sous Préfet de Chalon s/s , pour le Préfet de Macon**

**Par Diligence d'eau ,sur la Saône
Service Public**

Service public
A Monsieur
Monsieur le Préfet du Dept de Saône & Loire
à Maçon.

il est ordonné au directeur
de la diligence d'eau de remettre
cette lettre ce soir 28 Thermidor
délégué en l'absence du sous préfet Paul Penot

**Il est ordonné au directeur , de la diligence d'eau
De remettre cette lettre, ce soir 28 thermidor AN 2= 1^{er} août 1804
Le délégué en l'absence du Sous Préfet : : Paul Penot**

Sujet du courrier :
**Le cabriolet des messageries, à oublié de s'arrêter aux relais
D'Autun ,Couches , Chalon s/s , et probablement , Tournus et Macon ;
Je crois prudent de vous en faire part**

Bureau

Chalon, le 28 Chenvidor an 22.

Registre

N.º

(167)

 Le Sous-Préfet de l'arrondissement

de Chalon-sur-Saône,

à Monsieur le Préfet du Dépt. de Saône & Loire,

Monsieur le Préfet

Il parait que le nommé le sieur a passé avant hier soir en cabriolet se rendant à Lyon en grande hâte. il a laissé les relais d'autrui, couchés, Chalon et probablement ceux de Courmou, Maison &c. remarquez que les relais sont fournis de chevaux très bons coureurs n'appartenant pas au ~~l'Etat~~ du pas maîtres de poste. quel objet particulier pour subvenir tant de soins et de dépenses? nos ennemis n'auraient-ils pas dans l'attente d'un événement? et l'italie comme l'Allemagne n'auraient-elles intérêt de présenter tout along une levée de bouclier en cas de non réussite de la descente? quoiqu'il n'ait sur ce sujet aucune appréhension, et que peut-être mon empressement arboré d'un tel avis d'avis paraitre ridicule s'il n'est autorisé par aucun fait subséquent je crois que trop de prudence ne peut être reprochable, si le

messager à qui sont destinés les relais dont il s'agit passe bientôt, mon intention est de l'obliger à se présenter à vous en le faisant accompagner par un gendarme, afin que vous jugiez du parti à prendre dans cette circonstance d'après les renseignements qu'il vous donnera lui-même. Si vous blamez cette mesure faites le moi savoir par la voie la plus expéditive.

J'ai l'honneur de vous saluer respectueusement.
Paul Penot

Teneur du courrier....

Monsieur le Préfet,

Il paraît que le dénommé le S... a passé avant hier soir en cabriolet, se rendant à Lyon en grande hâte.

Il a laissé ses relais d'Autun, Conches, Chalon et probablement ceux de Tournus et Macon.

Je remarque que ces relais sont fournis de chevaux très bons coureurs n'appartenant pas aux maîtres de poste. Quel objet particulier pour mériter tant de soins et de dépenses? Nos ennemis ne seraient-ils pas dans l'attente d'un événement? et l'Italie comme l'Allemagne n'auraient-elles pas l'intérêt de présenter tout à coup une levée de boucliers en cas de non réussite de la descente?

Quoique je n'aie sur ce sujet aucune appréhension, et que peut être mon empressement à vous donner cet avis doive paraître ridicule s'il n'est autorisé par aucun fait subséquent, je crois que trop de prudence ne peut être reprochable.

Si le messager à qui sont destinés les relais dont il s'agit passe bientôt, mon intention est de l'obliger à se présenter à vous en le faisant accompagner par un gendarme, afin que vous jugiez du parti à prendre dans cette circonstance d'après les renseignements qu'il vous donnera lui-même. Si vous blamez cette mesure, faites le moi savoir par la voie la plus expéditive.

J'ai l'honneur de vous saluer respectueusement.

Paul PENOT.

Monsieur Roland Legrand

. Ayant eu le plaisir d'obtenir dans une V.O. une pièce originale, je vous adresse une photocopie pour le cas où vous pourriez intéresser vos adhérents, car à mon avis les marques de diligence d'eau ne doivent pas courir les rues.

Espérant vous faire plaisir, je vous adresse mes salutations empressées

Joseph Paul GUITTAT. (71680)



DILIGENCE d'EAU ou BATEAU - POSTE ?.. semblable à celui
qui a transporté le pli ci-contre.

ooooooooo0ooooooooo
o

Se déplacer en France est pour chacun de nous, une seconde nature, habitués aux vacances passées à Tahiti ou autres lieux lointains, se rendre pour nous au point le plus loin de l'hexagone n'est plus qu'une simple formalité résolue par une heure de vol, un voyage quasi invisible en "TGV" ou quelques heures déshumanisées sur une autoroute.

Ces voyages éclairs constituent déjà un progrès par rapport à ce que l'on connut il y a quelques dizaines d'années.

Mais comment se déplaçaient les Français il y a 200 ans avant l'avènement du chemin de fer. ?

Il y a deux siècles ou plus, les raisons et le désir de se déplacer étaient moindres..

C'était : en carosse, en diligence, en charrette ou bien en coche-d'eau....

Ci-après les horaires des coches-d'eau que l'on pouvait emprunter vers 1800/1810

Les Coches du Rhône partent de Lyon, merc. & fam. à midi, & quelquefois un troisième le jeudi. Arrivent à Avignon en deux jours & demi en été & trois en hiver.

Prix des places pour le Pont St. Eprit. } livres.
Pour Avignon.

Le port de Chaises & Berlins est le même.

D'Avignon, ces Coches montent à Lyon en onze ou douze jours en été, & en hiver, en treize ou quatorze jours, hors les retards extraordinaires causés par les débordemens ou glaces.

Nota. Il y a une chambre commune dans ces Coches pour les Voyageurs, & une pour les Marchandises.

On charge tous les objets & Marchandises quelconques pour les Villes situées sur le Rhône, & celles de Provence, Languedoc, Roussillon, du Comtat d'Avignon, &c.

Au débarquement des Marchandises, on les fait conduire avec la plus grande célérité à leurs destinations, par les Messageries, & autres Voitures de terre.

On charge sur les Coches à la montée, les Marchandises qui viennent par mer de Marseille à Arles, ainsi que celles qui viennent de Beaucaire, Montpellier, Languedoc, les huiles de Tarascon, & de toute la Provence.

Les Coches descendent en droiture de Lyon à Beaucaire pendant la foire, & en tous temps, ainsi qu'à Tarascon & Arles, toutes les fois qu'il y a des Marchandises à charger dans ces Villes, d'où les Coches montent en droiture jusqu'à Lyon, sans être remises à d'autres Voituriers à Avignon ou ailleurs.

On se charge de la Voiture des Marchandises en droiture d'Aix, Marseille, &c. jusqu'à Paris, & jusqu'à Genève, tant par lesdits Coches, que par lesdites Diligences.

et de SENS

COCHE - D'EAU.

part de Sens pour Paris, jeudi, 6 heu. du mat. en été, & à 8 heu., en hiv. arrive à Paris, vendredi soir. repart de Paris, lundi, 7 heu. du mat., en été, & à 8 heu. en hiv. arrive à Sens, mardi soir.

Les Coches d'Auxerre passent à Sens en descendant, les lundi & jeudi soir, en été, & les mardi & vendredi matin, en hiver, & en remontant, les dim. & jeudi soir, en été, & en hiver, les lundi & vend. mat.

Source : Documentation fournie par le Musée de la Poste à qui vont tous mes remerciements.

Roland LEGRAND.